



CANADA

Communiqué

No. 88
n

ACL³₂

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DECEMBER 21, 1972
LE 21 DÉCEMBRE 1972

CANADIAN AMBASSADOR TO THE COMMON MARKET /
AMBASSADEUR CANADIEN AUPRÈS DU MARCHÉ COMMUN

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, announced today that in recognition of the growing political and economic importance of the European Common Market to Canada the Government will appoint a full time ambassador to the European Communities. At the present time, Mr. James Langley, the Canadian Ambassador to Belgium and Luxembourg, is also accredited as Ambassador to the European Communities, as has been the practice for several years. The Government has now decided to appoint Mr. Langley exclusively as Canadian Ambassador to the Communities and will accordingly accredit a separate Canadian Ambassador to Belgium and Luxembourg some time in the new year. These appointments also reflect the importance of Canada's relations with Belgium and Luxembourg both bilaterally and in the European context.

The European Communities include the European Economic Community, The European Atomic Energy Community and the European Coal and Steel Community.

* * *

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui la nomination d'un ambassadeur en titre auprès des Communautés européennes en raison de l'importance économique et politique croissante que revêt le Marché commun pour le Canada. Notre ambassadeur auprès des Communautés européennes, M. James Langley, était également accrédité, jusqu'à présent, en Belgique et au Luxembourg, mais le Gouvernement a décidé qu'il sera dorénavant ambassadeur du Canada auprès des seules Communautés. Un ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg sera donc désigné au cours de la nouvelle année. Ces nominations traduisent en outre l'importance des relations entre le Canada, d'une part, et la Belgique et le Luxembourg, d'autre part, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre européen.

Les Communautés européennes se composent de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.